

Arrondissement de Pamiers

MAIRIE DE MANSES

Téléphone : 05 61 68 16 92

Email : mairie.de.manses@orange.fr

PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
- jeudi 08 juillet 2021 - 18 h 30 -

Présents: Colin BALFOUR, Joelle BUKZIN, Filip DE BOECK, Nadege POUSSE, Donald VANDERSTAPPEN, Nathalie HAURAT, Simone VERDIER

Absent : Joelle DELABYE, Philippe FERRAND, Juan TOLOSA, Emmanuel CARD.

J. Bukzin est nommée secrétaire, assistée de Françoise Guiet, secrétaire de mairie.

1 Approbation PV de la dernière réunion :

Après lecture par Madame le Maire, le PV de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

2 Achat parcelles forestières de Aimé Vidal et Mme Alberte Vidal Cubilié (Annule et remplace la DE 016 2021 suite à une erreur de plume)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal l'intérêt d'acheter plusieurs parcelles en majorité forestières appartenant à Monsieur Aimé VIDAL (succession) pour B 625 et Madame Alberte VIDAL CUBILIE pour A 132, A 133, B 264, B 280, B 342, B 626, et les parcelles en indivision (BND), B 281, B 282, B 563, B 567, B 568, B 569, B 867, pour une surface totale de 1ha 70a 94ca.

Ces parcelles sont intéressantes pour la commune car elles jouxtent pour partie la forêt communale, qu'elles permettront à l'avenir d'octroyer des coupes d'affouagères, et de procéder éventuellement à des échanges et des regroupements de parcelles.

Le prix a été fixé par Mme VIDAL CUBILIE à 2 500 € pour l'ensemble.

Une décision modificative budgétaire doit être prise de manière à virer les fonds sur l'article 2117.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- de procéder à l'achat des parcelles

- de procéder à une Décision Modificative de manière à virer les fonds sur l'article 2117
- de confier à Madame le Maire toutes les démarches nécessaires pour mener à bien cette opération.

3 Demande de subvention pour le projet de restauration de la maison PESTEIL (Annule et remplace la DE 10 2021 suite à une erreur matérielle)

Madame le maire présente au Conseil municipal le projet de restauration de la maison Pesteil. Cette bâtisse située au cœur du village a été rachetée par la commune en 2020 pour un montant de 16 719 € (avec frais de notaire). Elle était inhabitée depuis des années, et demande un programme de travaux importants pour mettre en place :

- une salle destinée aux associations multiactivités en RDC (emplacement d'une ancienne étable) avec un accès indépendant et répondant aux diverses règles en matière d'accessibilité des personnes à mobilité réduite,
- un logement se développant sur les niveaux 1 et 2 avec un accès indépendant depuis la rue (hall d'accès en RDC accessible).

Madame le maire présente le projet que nous a exposé Mme Benazet, notre architecte et maître d'œuvre (cf notice jointe)

Le montant total des travaux a été estimé à 389 689 HT (avec montant de l'acquisition cf pièce jointe)

Il convient de solliciter les subventions pour l'année 2022 auprès de la Région, du département et du SDE 09 selon le plan de financement joint en annexe.

Il est nécessaire de solliciter le conventionnement pour l'APL auprès de la préfecture de l'Ariège (conventionnement acquis à ce jour).

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le programme des travaux présenté par Mme Bénazet
- de solliciter l'aide de la Région, du département et du SDE 09 pour l'année 2022 selon le plan de financement joint en annexe.
- de solliciter le conventionnement pour les APL de l'État
- de charger Madame le Maire de toutes les démarches nécessaires pour mener à bien cette opération.

4 Questions diverses :

o O o

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30.